

VILLE DE DAMPMART (77)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
 composant le Conseil : 27
 Présents : 26
 Votants : 26

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 ANNÉE : 2026

**OBJET : FONDS DE SOUTIEN À LA TRANSITION
 ÉCOLOGIQUE 2026**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 19 juin 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Alice VIALARD
	Aude ZAFOUR, Adjointe	Kevin FAVRET
	Jacques POTTIER, Adjoint	Pierre ROGGE
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Céline DRAHON
	Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Fabien MARTINEAU
	Françoise DARRAS, Adjointe	Martine MARCHAND
	Michel PIRIS, Adjoint	David GENTIEN
	Myriam CHMELEFF, Adjointe	Catherine HINARD-PESCHI
	Lionel BOQUILLON, Adjoint	Marcel BEAUDARD
	Marie PLEGNON, conseillère déléguée	Christine FALKOWSKI
	Guy DARRAS, conseiller délégué	Adrien DEVIC
	Naïma AHMED-AMMAR, conseillère déléguée	Najat BROEDERS
	Jean-Pierre PRIEUR	Frédéric DENEUCHATEL
ABSENT EXCUSÉ	Catherine MILLOT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Guy DARRAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

FONDS DE SOUTIEN À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2026

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de présenter les dossiers suivants auprès des services de Marne et Gondoire en vue d'obtenir le fonds de soutien à la transition écologique pour 2026.

Tableau de financement :

Estimation du coût des Travaux en HT	Prix des travaux en TTC	Dotation de Marne et Gondoire 2026
REPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE EXISTANT PAR DES ÉQUIPEMENTS PERFORMANTS		
56 445€	67 734€	28 222.50€
RÉNOVATION THERMIQUE - TOITURE - GYMNASSE ROBY		
33 717.03€	40 460.44€	16 858.51€
REPLACEMENT FENÊTRES MAIRIE		
14 880€	17 856€	7 440€
ISOLATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE		
26 817.56€	28 800€	13 408.78€
AMÉLIORATION THERMIQUE DE LA SALLE ASSOCIATIVE GAMBETTA		
18 525€	22 230€	9 262.50€

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'investissement des opérations ci-dessus présentées,

SOLLICITE l'aide financière auprès de Marne et Gondoire au titre du Fonds de soutien à la transition écologique pour l'année 2026,

ARRÊTE les modalités de financement suivantes :

- **REPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE EXISTANT PAR DES ÉQUIPEMENTS PERFORMANTS**
 - Coût prévisionnel HT des travaux : 56 445€
 - Montant sollicité au titre de la dotation : 28 222.50€ (50% du HT)
- **RÉNOVATION THERMIQUE - TOITURE - GYMNASSE ROBY**
 - Coût prévisionnel HT des travaux : 33 717.03€
 - Montant sollicité au titre de la dotation : 16 858.51€ (50% du HT)
- **REPLACEMENT FENÊTRES - MAIRIE**
 - Coût prévisionnel HT des travaux : 14 880€
 - Montant sollicité au titre de la dotation : 7 440€ (50% du HT)
- **ISOLATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS - SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**
 - Coût prévisionnel HT des travaux : 26 817.56€
 - Montant sollicité au titre de la dotation : 13 408.78€ (50% du HT)
- **AMÉLIORATION THERMIQUE DE LA SALLE ASSOCIATIVE GAMBETTA**
 - Coût prévisionnel HT des travaux : 18 525€
 - Montant sollicité au titre de la dotation : 9 262.50€ (50% du HT)

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet des dossiers,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tous documents (administratifs ou financiers) afférents aux demandes de subventions et à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget communal 2026.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ
APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 26 juin 2026 de la publication
le 26 juin 2026 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1982

Le Maire,


Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH

